

## FORMATION GRUE AUXILIAIRE DE CHARGEMENT CACES® R490 ou autorisation de conduite

### Objectif :

Être capable d'effectuer des manœuvres professionnelles et d'utiliser en toute sécurité les grues auxiliaires de chargement de véhicules conformément à la recommandation R490 en vue de l'obtention du CACES® R490 ou autorisation de conduite.  
*Le stagiaire sera capable de*  
 Vérifier l'adéquation à l'opération de manutention.  
 Effectuer les vérifications de prise et de fin de poste.  
 Positionner le véhicule pour la manœuvre.  
 Effectuer les manœuvres, élingage de charge, prendre et déposer des charges.  
 Effectuer les opérations de maintenances.  
 Connaître les points de sécurité.

### Aptitude :

Médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

### Personnes concernées :

Toute personne appelée à manipuler une grue auxiliaire de chargement.

### Prérequis :

Présenter les aptitudes médicales requises et être âgé au minimum de 18 ans.

### Méthodes pédagogiques :

Formation en salle (exposés, question et exercices) et conduite sur le type de chariot concerné.

### Moyens d'évaluation :

Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.

### Après examen :

Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues auxiliaires de chargement conforme à la R490.  
 Une attestation de formation pour l'autorisation de conduite.

### Délais d'accès :

Dès contractualisation

### Suite de parcours :

Complément formation accessoires, monitorat.

### Débouchés :

Livreur, manutention...

## PROGRAMME

### Théorie

- Rôle et responsabilités du conducteur de grue auxiliaire embarquée
- Les caractéristiques
  - Portée
  - Charge
  - Flèche
- Les manipulations de la grue
- Les consignes d'utilisation et de sécurité
- Les éléments constitutifs
- La conduite rationnelle
- Utilisation d'une télécommande (option)

### Pratique

- Vérifier l'adéquation de la grue auxiliaire à l'opération de manutention envisagée.
- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste et en fin de poste.
- Mise en service de la grue auxiliaire
- Sélection et vérification des appareils de levage
- Exercices de difficulté croissantes (prise et dépose de charge, avec et sans visibilité, rattrapage du balan de la charge...)
- Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie
- Effectuer les opérations de maintenance de son ressort.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82 69 09459 69 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

## MODALITES :

**Effectif du groupe :** 1 à 4/6 personnes maximum suivant option

**Durée formation :** de 7 à 21 heures suivant niveau

**Lieu :** Intra ou Interentreprises

**Dates :** consultez notre planning ICI

**Tarif :** à partir de 360,35€

*Nos formations ne donnent pas la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, ni de permettre des équivalences ou passerelles.*

*Nos établissements sont accessibles aux publics en situation de handicap*

